AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_098-DE

en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_09_098

DEPARTEMENT DE LA SARTHECommunauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> : - En exercice : 45 - Présents : 35 - Procurations : 6 <u>Rappel des dates</u> : Convocation Générale : 11/09/2025 - Affichage : 11/09/2025

Le dix-huit septembre deux mille vingt cinq, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Montfort Le Gesnois sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excuse
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir donné à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 18.09.25	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	х		
	DOUYERE Olivier	х		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	Х		
	FROGER André	Х		
	CHARPENTIER Dominique	х		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à Arnaud MONGELLA - 16.09.25	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	х		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	x		
	PLANCHON Anne-France	Х		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	х		
	GODEFROY Vincent	х		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			Х
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	х		
	FOUQUET Stéphane	х		
	PLAIS Mickaël			х
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 18.09.25	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	Х		
	DE GALARD Gilles	х		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	х		
	LEVASSEUR Christelle	х		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	х		
	GADEMER Catherine	х		
	CHRISTIANY Damien	х		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	х		
	BUNEL Pierrette	Х		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	х		
	LATIMIER Martial	Х		
	MIGNOT Claude			х
	COURTABESSIS Alain		Pourvoir donné à Martial LATIMIER - 16.09.25	
	PENNETIER Stéphane			х
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	х		
	TERTRE Charly	х		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	х		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	x		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à Jean-Claude LECOMTE - 18.09.25	
	LECOMTE Jean-Claude	х		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	х		
	MATHÉ Céline		Pouvoir donné à Jean-Michel ROYER - 17.09.25	
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VAL DE LA HUNE	PINTO Christophe	х		
	8ARRAIS Vincent	х		
	LAUDE Jean-Yves	Х		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_098-DE en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 09 098

Objet : Dettes à effacer – Budget général

Délibération n° 2025-098

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

 VALIDE l'effacement des dettes du budget général non recouvrées à ce jour suivant la liste annexée à la présente délibération, ces créances apparaissant définitivement irrécouvrables suite à décisions de justice. Ces créances seront comptabilisées au compte 6542 du budget général pour un montant total de 148.30 € (soit 1 personne).

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 23 septembre 2025,

Le Président, André Pigné



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20250918-2025_09_098-DE en date du 23/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025 09 098

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2025

S.G.C. de La Ferté-Bernard 7 RUE MARCEAU

72400 LA FERTÉ-BERNARD

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité: 09600 - CC LE GESNOIS BILURIEN

N° de la liste: 7796230233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ciaprès, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LA FERTÉ-BERNARD, le 18 août 2025 HÉLIAS Valérie

Comptable

HALC DES SETTEMES

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	148,30 €	
Total	148,30 €	

A Hother de Gemein, le 249/125

resident, Andre Pigne

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.